

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

(Règlement REACH (CE) n°1907/2006)

## SECTION 1 : IDENTIFICATION DU MELANGE ET DE LA SOCIETE

### 1.1. Identificateur de produit

E-LIQUIDE RAGNAROK 50/50 nicotine 6 mg/ml

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Produit destiné à la fabrication d'e-liquide pour cigarette électronique.

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Comunica Concept  
10 rue François Durafour  
42160 ANDREZIEUX BOUTHEON - FRANCE

Tel. : 04.77.40.09.71  
contact@aromes-et-liquides.fr

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Centres Antipoison et de Toxicovigilance : Heures d'ouverture : 24h/24 – 7j/7

ANGERS	02.41.48.21.21
BORDEAUX	05.56.96.40.80
LILLE	0.800.59.59.59
LYON	04.72.11.69.11
MARSEILLE	04.91.75.25.25
NANCY	03.83.22.50.50
PARIS	01.40.05.48.48
STRASBOURG	03.88.37.37.37
TOULOUSE	05.61.77.74.47

ORFILA : 0033 1 45 42 59 59

## SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

### 2.1. Classification du mélange

✚ Classification selon le règlement n°1272/2008 :

Identification des dangers – CLP : H302 - Nocif en cas d'ingestion

EUH208 : Contient du furaneol. Peut produire une réaction allergique.

- Danger physique : Non classé
- Danger pour la santé humaine : ATO4 - Toxicité aiguë (voie orale) – Catégorie 4
- Danger pour l'environnement : Non classé

Disposition particulière hors étiquette :

- Fermeture de sécurité pour enfants
- Indice tactile de danger

### 2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le Règlement n°1272/2008 :

- Pictogramme de danger :



- Mention d'avertissement : ATTENTION

- Mention de danger : H302 - Nocif en cas d'ingestion
- Mention additionnelle : EUH208 : Contient du furaneol. Peut produire une réaction allergique.
- Conseils de prudence :

**Prévention**

- P264 : Se laver soigneusement les mains après manipulation.  
P270 : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit.

**Intervention**

- P301 + P312 : EN CAS D'INGESTION : appeler un CENTRE ANTI-POISON ou un médecin, en cas de malaise.  
P330 : Rincer la bouche

**Stockage :**

- P102 : Tenir hors de portée des enfants.

**Élimination**

- P501 : Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale.

**2.3. Autres dangers**

Sans objet.

**SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**

Composants dangereux :

n° C.A.S.	EINECS	Matière	%	Classification selon le Règlement (CE) n°1278/2008 (CLP)
54-11-5	200-193-3	Nicotine	[0.25 - 1.66]	Acute Tox. 2, Acute Tox. 2, Acute Tox. 2, Aquatic Chronic 2; H300 H310 H330 H411
3658-77-3	222-908-8	Furaneol	[0.01 – 0.1]	Skin sens. 1A, Eye Dam 2 ; H317, H319

**SECTION 4 : PREMIERS SECOURS****4.1. Description des premiers secours**

- En cas de contact avec la peau : Enlever les vêtements contaminés - laver abondamment à l'eau - Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou UN MEDECIN.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer abondamment à l'eau pendant au moins 10 minutes, en gardant les paupières écartées – Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou UN MEDECIN.
- En cas d'ingestion : Rincer abondamment la bouche à l'eau. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou UN MEDECIN
- En cas d'inhalation : Placer le sujet au repos et à l'air frais, hors de la zone contaminée - Consulter immédiatement un médecin.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Pas de données spécifiques disponibles.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pas de données spécifiques disponibles.

**SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

Produit non inflammable

**5.1. Moyens d'extinction**

Extincteurs à gaz carbonique - mousse - poudre.

Mesures particulières :

- Éviter de respirer les vapeurs dégagées
- Porter un appareil respiratoire

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Aucune donnée disponible.

**5.3. Conseils aux pompiers**

Sans objet.

**SECTION 6 : MESURES EN CAS D'ÉCOULEMENT ACCIDENTEL****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8, afin de prévenir toute contamination de la peau, des yeux et des vêtements personnels ;

Pour les non-secouristes : éviter tout contact avec la peau et les yeux.

Pour les secouristes : cf. section 8 pour les équipements de protection individuelle appropriés.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Éviter que l'écoulement ne se répande dans l'environnement (sols, cours d'eau, eaux usées).

Avertir les Autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Confinement : réduire la dispersion du produit avec un absorbant inerte (sable, terre par exemple ou poudre inerte).

Nettoyage : Élimination des déchets et des eaux de rinçage conformément à la réglementation en vigueur.

**6.4. Référence à d'autres sections**

Cf. section 8.

**SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Manipulation :

- Utiliser dans des locaux ventilés
- Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements
- Utiliser un équipement de protection individuel en cas d'un important contact superficiel avec la peau
- Refermer les emballages après utilisation
- Ne pas manger, boire et fumer dans la zone de fabrication
- Se laver les mains après chaque utilisation

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Stockage :

- Stocker le produit dans son emballage d'origine fermé, dans un lieu sec et ventilé
- Reproduire l'étiquetage si le produit doit être transvasé dans un autre contenant
- Conserver à l'écart des aliments et boissons
- Conserver le produit hors de portée des enfants

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Cf. section 1.

**SECTION 8 : CONTROLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE****8.1. Paramètres de contrôle**

Valeur limite d'exposition professionnelle :

N° CAS	Désignation	VME (8h)		VLE		Observations
		(mg/m <sup>3</sup> )	(ppm)	(mg/m <sup>3</sup> )	(ppm)	
54-11-5	Nicotine	0.5	-	-	-	Risque de pénétration percutanée

**8.2. Contrôles de l'exposition**

Mesures d'ordre technique : Éviter le contact avec les aliments et boissons. Ne pas ingérer.

Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation.

Equipements de protection individuelle :

- **Protection respiratoire :** En cas de ventilation des locaux insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.
- **Protection des yeux :** Eviter le contact avec les yeux. Le port de lunettes est requis.
- **Protection des mains :** Utilisez des gants de protection résistants aux agents chimiques. Gants imperméables.
- **Protection de la peau :** Eviter le contact avec la peau. Portez des vêtements de protection chimique.

## SECTION 9 : PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect :	Liquide
Couleur :	Rouge
Odeur :	Caractéristique
pH :	Non documenté
Point de fusion/intervalle (°C) :	Non documenté
Point d'ébullition initial/ intervalle (°C) :	Non documenté
Point éclair :	> 60°C
Taux d'évaporation :	Non documenté
Auto-inflammabilité :	Non documenté
Propriétés explosives :	Non documenté
Pression de vapeur :	Non documenté
Densité de vapeur :	Non documenté
Densité relative :	1.14
Solubilité dans l'eau :	Non documenté
Coefficient de partage :	Non documenté
Température de décomposition :	Non documenté

### 9.2. Autres informations

Non applicable.

## SECTION 10 : STABILITE ET REACTIVITE

### 10.1. Réactivité

Aucune donnée disponible.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales de stockage et d'utilisation.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune donnée disponible.

### 10.4. Conditions à éviter

Aucune donnée disponible.

### 10.5. Matières incompatibles

Aucune donnée disponible.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucune donnée disponible.

## SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Produit toxique en cas d'ingestion.

**11.1.1. Substances****Nicotine****• Toxicité aiguë**

N° CAS	Substance				
	Voies d'exposition	Méthode	Dose	Espèce	Source
54-11-5	Nicotine				
	par voie orale	DL50	ATE= 5 [3.34 – 24] mg/kg	Souris.	ECHA*
	Dermique	DL50	70 mg/kg	Lapin.	ECHA*
	Par inhalation vapeur	ATE	0.5 mg/l		
	Par inhalation (4h) aérosol	CL50	0.19 mg/l	Rat.	ECHA*

\*Committee for Risk Assessment RAC Opinion proposing harmonised Nicotine (ISO); 3-[(2S)-1-methylpyrrolidin-2-yl]pyridine, 09/2015

**• Irritation et corrosivité**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effet irritant: légèrement irritant, mais ne relevant pas d'une classification.

Effet irritant sur l'oeil:

Méthode: OECD Guideline 437 (Bovine Corneal Opacity and Permeability Test Method for Identifying Ocular Corrosives and Severe Irritants)

Espèce: in vitro

Résultat: négatif.

Bibliographie: ECHA Dossier

Effet irritant sur la peau : légèrement irritant, mais ne relevant pas d'une classification.

**• Effets sensibilisants**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation cutanée:

Méthode: OECD Guideline 429 (Skin Sensitisation: Local Lymph Node Assay)

Espèce: Souris

Résultat: négatif.

Bibliographie: ECHA Dossier

**• Effets cancérigènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité in vitro: Test d'Ames négatif. (Salmonella typhimurium)

[BRAMS,A, BUCHET,JP, CRUTZEN-FAYT,MC, DE MEESTER,C, LAUWERYS,R AND LEONARD,A; A COMPARATIVE STUDY, WITH 0 CHEMICALS, OF THE EFFICIENCY OF THE SALMONELLA ASSAY AND THE SOS CHROMOTEST (KIT PROCEDURE); OXICOL. LETT. 38(1-2):123-133, 1987]

**• Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Aucune information disponible.

**• Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Nicotine: NOAEL: 1,25 mg/kg (EFSA, 2009)

**• Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Aucune information disponible.

**• Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux**

Les études sur l'animal ont documenté des effets toxiques pour la reproduction.

**11.1.2. Mélange**

Aucune information toxicologique n'est disponible sur le mélange.

**SECTION 12 : INFORMATIONS ECOLOGIQUES****12.1. Toxicité****12.1.1. Substances****Nicotine**

N° CAS	Substance	Dose		[h]   [d]	Espèce	Source
54-11-5	Toxicité aquatique	Nicotine				
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	4 mg/l	96h	Oncorhynchus mykiss	US EPA
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r	37 mg/l	72h	Desmodesmus subspicatus ECHA Dossier	ECHA Dossier
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50	0,24 mg/l	48 h	Daphnia magna	ECHA Dossier

**12.1.2. Mélanges**

Aucune information de toxicité aquatique n'est disponible sur le mélange.

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Aucune information disponible.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Aucune information disponible.

**SECTION 13 : CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION**

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent. Les réglementations nationales doivent être également observées

**Produit** : Recommandation : Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

**Emballages non nettoyés** : Recommandation : Evacuation conformément aux prescriptions légales.

**SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT****14.1. Numéro ONU**

Non réglementé pour le transport

**14.2. Nom d'expédition des Nations unies**

Non réglementé pour le transport

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport**

Non réglementé pour le transport

**14.4. Groupe d'emballage**

Non réglementé pour le transport

**14.5. Dangers pour l'environnement**

Sans objet.

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Se référer à la section 6-8.

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**

Non applicable.

**SECTION 15 : INFORMATIONS REGLEMENTAIRES****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Aucune information disponible.

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Aucune information disponible.

**SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS****Abréviations et Acronymes :**

ADR : Agreement Dangerous goods by Road  
IATA : International Air Transport Association  
IMDG : International Maritime Dangerous Goods

**Texte intégral des phrases R et H citées en point 3. :**

R25 : Toxique en cas d'ingestion  
R27 : Très toxique en cas de contact cutané  
R51-53 : Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique  
H300 : Mortel en cas d'ingestion  
H310 : Mortel par contact cutané  
H330 : Mortel par inhalation  
H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

*Les renseignements contenus dans cette fiche sont basés sur l'état actuel de nos connaissances à la date indiquée sur ce document. Ils sont donnés de toute bonne foi. L'attention de l'utilisateur est attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il a été conçu. Ces renseignements ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité.*